

## DISPOSITIF DE SERVICE DE GARDE POUR LES PROFESSIONNELS DU SECTEUR SANITAIRE ET MEDICO- SOCIAL

En conformité avec les mesures annoncées par le Président de la République le 12 mars 2020 afin de freiner la propagation du virus et de protéger les personnes les plus vulnérables, les établissements d'accueil du jeune enfant et les accueils de Loisirs seront fermés à compter du lundi 16 mars 2020, et ce jusqu'à nouvel ordre.

Toutefois, en lien avec la Préfecture des Côtes d'Armor, un service de garde est mis en place afin que les professionnels du secteur sanitaire et médico-social qui sont indispensables à la gestion de la crise sanitaire puissent faire garder leurs enfants et continuer d'aller au travail pour protéger et soigner la population.

Voici les personnels concernés :

### **Services de l'Etat (central et déconcentré) :**

- Personnels des agences régionales de santé (ARS) et des préfectures chargées de la gestion de l'épidémie
- Agents du ministère des solidarités et de la santé, chargés de la gestion de l'épidémie

### **Professionnels de santé libéraux :**

- Médecins
- Sages-femmes
- Infirmières
- Ambulanciers
- Pharmaciens
- Biologistes

### **Tous les Personnels des établissements de santé**

### **Tous les personnels des établissements sociaux et médico-sociaux suivants :**

- EHPAD et EHPA (personnes âgées)
- Etablissements pour personnes handicapées
- Services d'aide à domicile
- Services infirmiers d'aide à domicile
- Lits d'accueil médicalisés et lits halte soins santé
- Nouveaux centres d'hébergement pour sans-abris malades du coronavirus
- Etablissements d'accueil du jeune enfant et maisons d'assistants maternels maintenus ouverts

Si vous exercez une de ces professions prioritaires et que vous ne disposez pas de solutions de garde alternatives, vous pouvez vous inscrire, en fonction de votre lieu d'habitation, auprès d'un des établissements ci-dessous, munis de votre carte professionnelle de santé (CPS) ou d'une fiche de paye avec mention de l'établissement employeur. Les structures accueilleront au maximum 10 enfants, en veillant à limiter les temps en collectif.

**Pour les enfants de 0 à 4 ans : du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30**

*Inscription au minimum la veille*

**MULTI-ACCUEIL de BEGARD « Ti Poupigou »**

Rue George Sand 22140 Bégard  
02.96.45.19.25  
multiaccueil.tipoupigou@guingamp-paimpol.bzh

**MULTI-ACCUEIL de GUINGAMP « Pinocchio »**

2 rue du Manoir 22200 Guingamp  
02.96.44.37.55  
multiaccueil.pinocchio@guingamp-paimpol.bzh

**MULTI-ACCUEIL de PLOUMAGOAR « Pinocchio »**

22 rue de la poste 22970 Ploumagoar  
02.96.11.01.10  
multiaccueil.pinocchio@guingamp-paimpol.bzh

**MULTI-ACCUEIL de PAIMPOL « Maison de l'enfance »**

7 rue Jean Moulin 22500 Paimpol  
02.96.55.05.50  
multiaccueil.paimpol@guingamp-paimpol.bzh

**Vous pouvez également vous tourner vers les assistantes maternelles du territoire en contactant le Relais Parents Assistants Maternels pour obtenir les coordonnées et renseignements nécessaires au 06 82 76 14 71**

**Pour les enfants de 3 à 12 ans : les mercredis de 7h30 à 18h30**

*Inscription au minimum la veille*

**ALSH BELLE-ISLE-EN-TERRE**

15 rue Crec'h Ugen 22810 Belle-Isle-en-Terre  
02.96.43.31.07 / 07.85.07.11.52  
jeunesse.biet@guingamp-paimpol.bzh

**ALSH ENFANCE BOURBRIAC**

1 rue de Tournemine 22390 Bourbriac  
02.96.43.60.11 / 07.86.93.38.86  
l.legall@guingamp-paimpol.bzh

**ALSH ENFANCE CALLAC**

ZA Kerguignou 22160 Callac  
02.96.45.90.29 / 06.74.26.66.40  
a.hennequin@guingamp-paimpol.bzh

**ALSH ENFANCE PONTRIEUX**

9 Rue Traou Meledern 22260 Pontrieux  
02.96.11.01.11 / 06 .78.33.73.94  
p.willemain@guingamp-paimpol.bzh

Les accueils jeunes de l'agglomération (12-17 ans) sont par ailleurs fermés jusqu'à nouvel ordre.

Pour toute autre question, merci d'écrire à [enfance.jeunesse@guingamp-paimpol.bzh](mailto:enfance.jeunesse@guingamp-paimpol.bzh)